

Communiqué de presse

Paris, le 28 février 2019

DPJA conseille le Groupe Casino dans le cadre de la cession de deux hypermarchés Géant au Groupement Les Mousquetaires

Le Groupe Casino annonce avoir conclu de nouvelles promesses unilatérales d'achat en vue de la cession au Groupement Les Mousquetaires de deux hypermarchés Géant pour un total de 23,4 millions d'euros.

Ces magasins ont généré en 2018 un chiffre d'affaires hors taxes d'environ 36 millions d'euros et une perte opérationnelle courante d'environ 3,5 millions d'euros

La réalisation des cessions est attendue au 1^{er} semestre 2019, sous réserve de la consultation préalable des instances représentatives du personnel concernées et de la réalisation des conditions suspensives usuelles.

La direction juridique du groupe Casino qui supervise l'opération est représentée par Patrice Arpal (Directeur Juridique Droit des Sociétés).

Le Groupe Casino est conseillé par DPJA dans le cadre de cette opération. L'équipe est composée de Benoit Marpeau (associé), François Dietrich (counsel), Solène Thomas et Diane de Araujo en corporate et de Thibault Reymond (associé) et Clémence D'Almeida en droit de la concurrence.

Le Groupement Les Mousquetaires est conseillé par le cabinet Jean Claude Coulon & Associés avec une équipe composée de Vincent Gautier (associé), Maéva Duenas et Margaux Le Page en corporate ainsi que Kadir Mebarek (associé) en droit de la concurrence.

Contact :

+33 1 42 25 78 78

b.marpeau@dpjaparis.com

www.dpjaparis.com